



Territoires - Dossiers

STATISTIQUES

Données territoriales SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord

octobre 2015



Sommaire

Fiche 0 - Méthodologie

Fiche 1 - Plus du quart de l'espace dédié à l'agriculture en 2010

Fiche 2 - 13% du produit brut départemental

Fiche 3 - Une conjoncture contrastée selon les productions

Fiche 4 - 10% de la SAU irrigués

Fiche 5 - 60% de la SAU valorisés par l'élevage bovin

Fiche 6 - Une production avicole conséquente

Fiche 7 - Cultures légumières : prédominance de la fraise

Fiche 8 - Prédominance des exploitations individuelles mais progression des sociétés

Fiche 9 - 28% des agriculteurs utilisent les circuits courts de commercialisation

Fiche 10 - Diversification : une activité complémentaire à ne pas négliger

Fiche 11 - Agriculture biologique : une implantation timide

Fiche 12 - 30% de la SAU devraient changer de mains dans un avenir proche

Fiche 13 - 3% des emplois sont agricoles

Fiche 14 - Moins d'une centaine de jeunes se forment à l'agriculture en 2014

» TÉLÉCHARGEZ LES DONNÉES DE CADRAGE

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Fiches-territoriales-Recensement>

Données territoriales : des éléments d'aide à la décision à une échelle territoriale appropriée

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Isle en Périgord a été publié en mars 2015, et l'élaboration de ce document d'urbanisme va débuter en 2016. Pour mener à bien ce travail, les acteurs locaux ont besoin de disposer d'éléments de connaissance du territoire tels qu'études de référence ou indicateurs statistiques récents le concernant. Les « données territoriales » élaborées à partir des premiers résultats du recensement agricole 2010 et des fichiers de données administratives contribuent à répondre à ce besoin d'éléments d'aide à la décision.

Ainsi, Service de la Connaissance Territoriale de la Direction des Territoires (DDT) de la Dordogne a sollicité le Service Régional de l'Information Statistique Economique et Territoriale (SRISSET) de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) d'Aquitaine pour réaliser une présentation de l'activité agricole au sein du territoire du SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord.

Le territoire d'étude

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Vallée de l'Isle en Périgord comprend la Communauté d'Agglomérations Le Grand Périgueux, la Communauté de Communes Isle Double Landais, la Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord, la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe ainsi que la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord soit 91 communes.

Méthodologie

Ces « données territoriales » ont été élaborées à partir des résultats du recensement agricole 2010 complétés par des informations récentes issues de fichiers administratifs : déclarations PAC et bases de données des élèves et apprentis de l'enseignement agricole à la rentrée 2010 (ARA et SCOLAGRI).

Elles ont été élaborées à l'échelle des EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) définis dans le Schéma de Coopération Intercommunale de 2015.

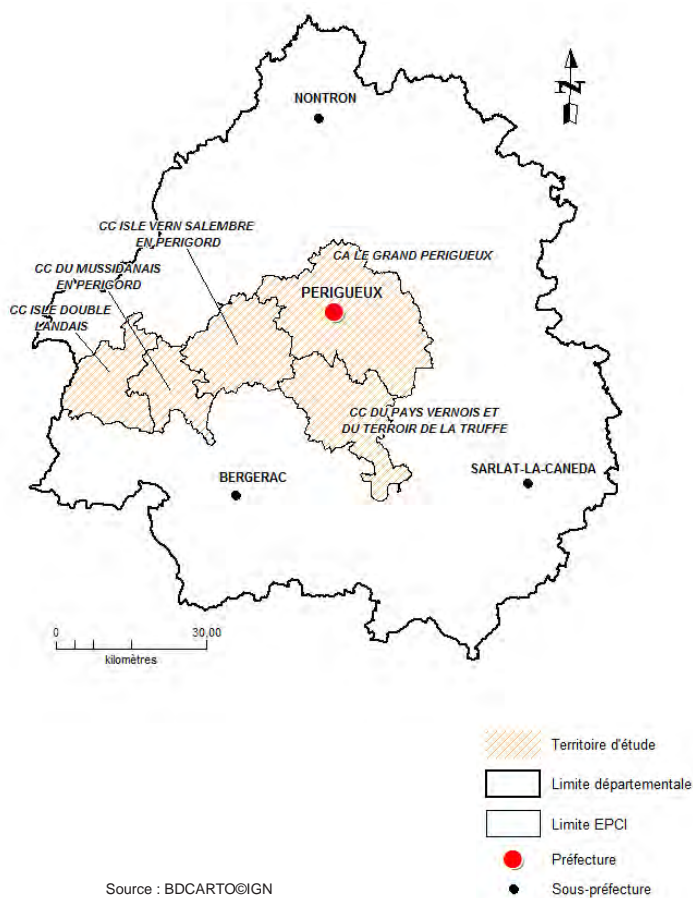
Définition

Le concept d'exploitation agricole utilisé dans cette étude correspond à la définition du recensement agricole. A ce titre, c'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

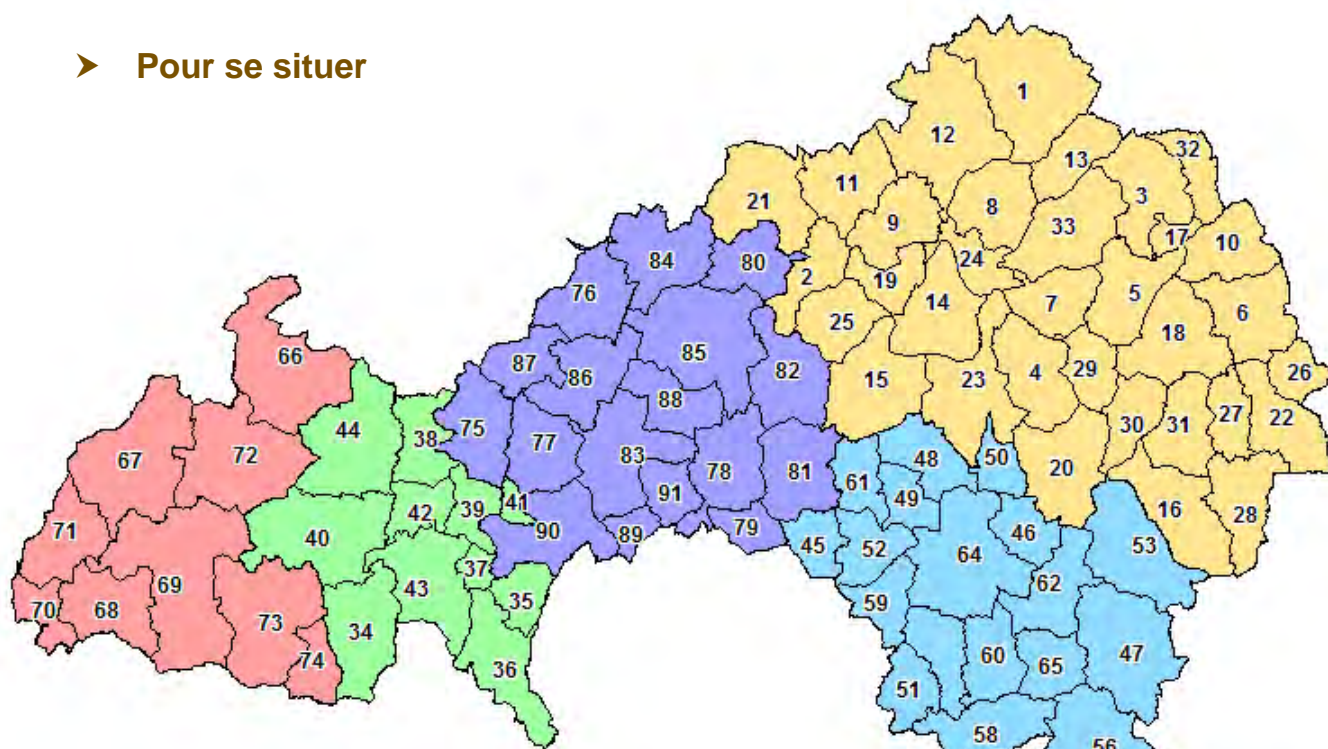
- Elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Elle atteint une **certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- Sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La notion de "taille" d'exploitation est définie au regard de la dimension économique établie à partir du produit brut standard (cf. *encart méthodologique de la fiche n°2*) et non de la surface agricole utile.

Le territoire d'étude dans le schéma de coopération intercommunale de 2015



► Pour se situer



Etablissements publics de coopération intercommunale

- CA LE GRAND PERIGUEUX
- CC DU MUSSIDANAIS EN PERIGORD
- CC DU PAYS VERNOIS ET DU TERROIR DE LA TRUFFE
- CC ISLE DOUBLE LANDAIS
- CC ISLE VERN SALEMBORE EN PERIGORD

Source : BD Carto ©, Schéma de Coopération Intercommunale 2015

1 AGONAC	13 CORNILLE	25 RAZAC-SUR-L'ISLE	37 MUSSIDAN	49 CREYSSENSAC-ET-PISSOT	61 SAINT-PAUL-DE-SERRE	73 SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET	85 SAINT-ASTIER
2 ANNESSE-ET-BEAULIEU	14 COULOUNIEUX-CHAMIER	26 SAINT-ANTOINE-DAUBEROCHE	38 SAINT-ETIENNE-DE-PUYCORBIER	50 EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	62 SALON	74 SAINT-SALVEUR-LALANDE	86 SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE
3 ANTONNE-ET-TRIGONANT	15 COURSAC	27 SAINT-CREPIN-DAUBEROCHE	39 SAINT-FRONT-DE-PRADOUX	51 FOULEIX	63 TREMOLAT	75 BEAURONNE	87 SAINT-JEAN-D'ATAUX
4 ATUR	16 LA DOUZE	28 SAINT-GEYRAC	40 SAINT-LAURENT-DESHOMMES	52 GRUN-BORDAS	64 VERGT	76 CHANTERAC	88 SAINT-LEON-SUR-L'ISLE
5 BASSILLAC	17 ESCOIRE	29 SAINT-LAURENT-SUR-MANOIRE	41 SAINT-LOUIS-EN-LISLE	53 LACROPTE	65 VEYRINES-DE-VERGT	77 DOUZILLAC	89 SAINT-SEVERIN-D'ESTISSAC
6 BLIS-ET-BORN	18 EYLIAC	30 SAINTE-MARIE-DE-CHIGNAC	42 SAINT-MARTIN-LASTIER	54 LIMEUIL	66 ECHOURGNAC	78 GRIGNOLS	90 SOURZAC
7 BOULAZAC	19 MARSAC-SUR-L'ISLE	31 SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC	43 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN	55 PAUNAT	67 EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL	79 JAURE	91 VALLEREUIL
8 CHAMPCEVINEL	20 MARSANEIX	32 SARLIAC-SUR-L'ISLE	44 SAINT-MICHEL-DE-DOUBLE	56 SAINTE-ALVERE	68 MENESPLET	80 LEGUILLAC-DE-LAUCHE	
9 CHANCELADE	21 MENSIGNAC	33 TRELISSAC	45 BOURROU	57 SAINT-AMAND-DE-VERGT	69 MONTPON-MENESTEROL	81 MANZAC-SUR-VERN	
10 LE CHANGE	22 MILHAC-DAUBEROCHE	34 BEAUPOUYET	46 BREUILH	58 SAINT-LAURENT-DES-BATONS	70 MOULIN-NEUF	82 MONTREM	
11 LA CHAPELLE-GONAGUET	23 NOTRE-DAME-DE-SANILHAC	35 BOURGNAC	47 CENDRIEUX	59 SAINT-MAIME-DE-PEREYROL	71 LE PIZOU	83 NEUVIC	
12 CHATEAU-L'EVEQUE	24 PERIGUEUX	36 LES LECHES	48 CHALAGNAC	60 SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX	72 SAINT-BARTHELEMY-DE-BELLEGARDE	84 SAINT-AQUILIN	

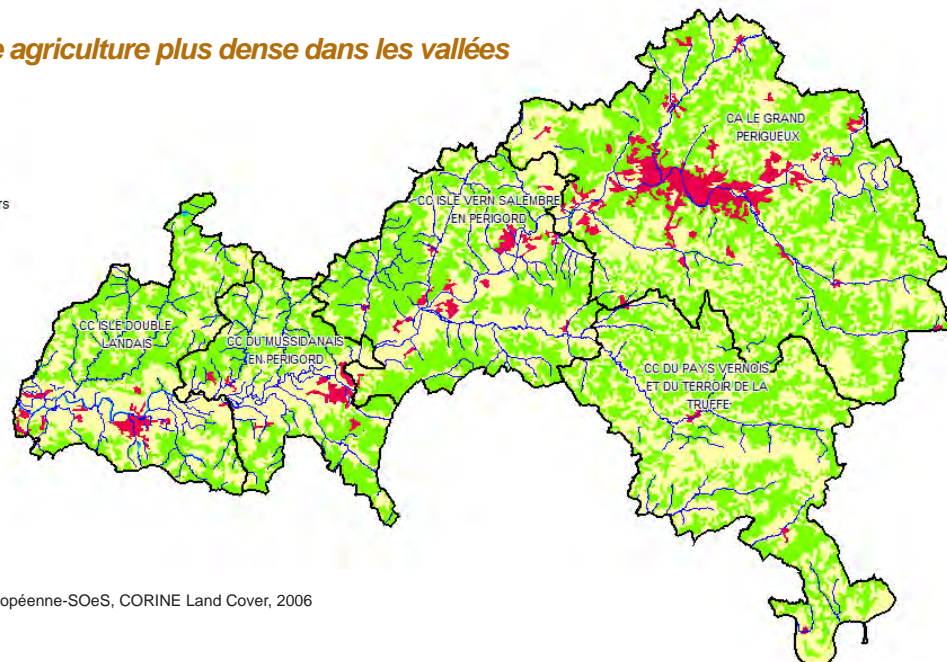
Plus du quart de l'espace dédié à l'agriculture en 2010

Des espaces agricoles répartis sur l'ensemble du territoire

En 2010, les 1 300 exploitations agricoles implantées au sein du périmètre du SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord valorisent 43 100 hectares de SAU, soit plus du quart de la superficie de ce territoire.

Les espaces agricoles alternent avec des espaces boisés. Ils sont toutefois plus denses dans les vallées ainsi que sur la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe où ils occupent plus du tiers de l'espace.

Une agriculture plus dense dans les vallées



Sources : BD Carto ©, Union européenne-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Prédominance des surfaces enherbées

Avec 24 500 hectares, les fourrages destinées à l'élevage bovin représentent 57% de la sole agricole des communes situées dans le périmètre du SCoT. Ils se composent pour 85% de prairies permanentes ou temporaires, pour 9% de prairies artificielles et pour 6% de maïs fourrage destiné à l'ensilage.

Viennent ensuite les céréales qui recouvrent plus de 30% de la SAU. Représentant plus de la moitié de la sole céréalière, le maïs est la céréale dominante, viennent ensuite le blé tendre d'hiver, le triticale et l'orge qui représentent respectivement 23%, 15% et 6% des surfaces en céréales. Tournesol et colza d'hiver sont les principales espèces d'oléagineux cultivés, elles représentent 6% de la SAU.

Les cultures permanentes - essentiellement des noyers, pommiers et châtaigniers - représentent moins de 2% de la SAU, soit 668 hectares. Avec 345 hectares, la sole légumière représente moins d'1% de la SAU. Les trois quarts de ces surfaces sont dédiés à la culture de la fraise.

Des prairies sans élevage de ruminants

385 agriculteurs déclarent des prairies alors qu'ils ne possèdent pas de ruminants. Ensemble, ils regroupent 2 266 hectares de prairie, soit 11% des surfaces enherbées. Un tiers d'entre eux, âgés en moyenne de 48 ans sont à la tête de moyennes ou grandes exploitations. On peut légitimement penser que ces prairies (10 hectares en moyenne) sont intégrées dans le cycle productif de l'exploitation (vente de fourrage sur pied, jachère agronomique, parcours d'élevage de granivores, etc.).

En revanche, on peut s'interroger sur l'avenir "agricole" du foncier des deux tiers restants qui sont des petites exploitations. En effet, elles sont dirigées par des chefs de 59 ans en moyenne et la moitié de ces structures ne dépasse pas 4 hectares de SAU (la moitié étant recouverte de prairies). Ces terres sont disséminées au sein de tout le territoire et semblent relever davantage de la dimension patrimoniale qu'économique.

... / ...

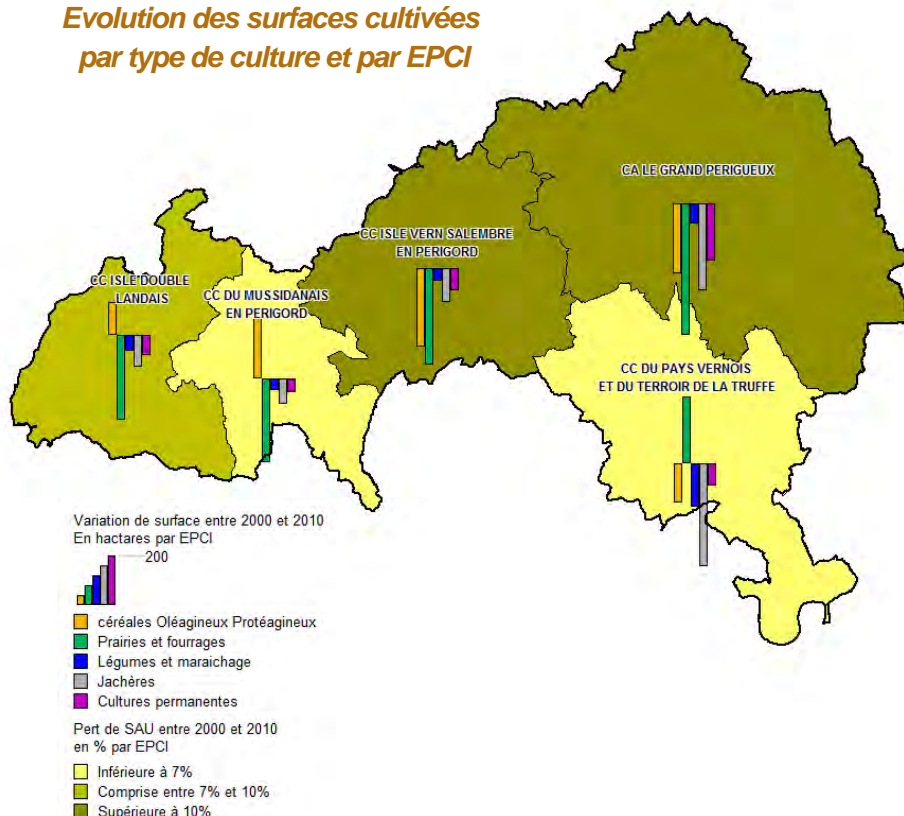
Perte de 11% de SAU en 10 ans

5 500 hectares, soit 11% de la SAU ont perdu leur usage agricole entre 2000 et 2010 contre 7% dans le reste du département. Cette tendance s'inscrit dans celle de la décennie précédente (1988-2000) où le territoire avait également perdu 5 200 hectares de SAU soit 10% de la SAU de 1998.

Les surfaces enherbées sont les plus touchées, les prairies naturelles diminuent de près de 3 000 hectares entre 2000 et 2010, soit près du cinquième de leur valeur en 2000. Viennent ensuite les céréales dont la sole cultivée perd 1 500 hectares soit une diminution de 10% qui n'est pas compensée par l'augmentation des surfaces en oléagineux (tournesol essentiellement) qui gagnent 850 hectares.

Par ailleurs, l'assouplissement de la réglementation PAC en matière de gel des terres a certainement contribué à la diminution de 1 600 hectares de surfaces en jachères (- 48%).

Evolution des surfaces cultivées par type de culture et par EPCI



Sources : BD Carto ©, Recensement agricole 2010

Des évolutions diverses selon les EPCI

Plusieurs particularités apparaissent selon les EPCI : la communauté de communes Isle Vern Salembre et la communauté d'agglomération de Périgueux enregistrent les plus forts taux de diminution de SAU (-15% et -16%) alors que dans les autres communautés de communes, la baisse est moins prononcée (entre 6% et 10%). La diminution du cheptel bovin a certainement contribué à la diminution des surfaces de prairies et fourrages dans l'ensemble des EPCI hormis la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe où elles sont en nette progression. En effet, sur ce territoire, on observe entre 2000 et 2010, une diminution du cheptel laitier largement compensée par une augmentation des effectifs de bovins viande.

Sur les communautés de communes de l'Isle-Double Landais et celle du Mussidanais en Périgord, la progression des surfaces en céréales oléagineuses ou protéagineuses peut en partie être due à la reconversion de prairies en cultures fourragères suite à l'abandon de l'élevage dans des exploitations dont le chef approche l'âge de la retraite. En effet, parallèlement à la diminution des surfaces en prairies, on enregistre une diminution de près de 25% du cheptel de bovins. On retrouve ici un processus de simplification du système de production par abandon des spéculations contraignantes (notamment l'élevage) et d'une réduction de surfaces exploitées parce que l'agriculteur en place souhaite continuer son activité quelques années encore. Aussi, on peut s'interroger sur l'avenir de ces structures, souvent de petite taille, et sur leur potentialité de reprise à terme.



Données territoriales - SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord

13% du produit brut départemental

Un potentiel de production relativement diversifié

Avec une Production Brute Standard (PBS) de 75,6 millions d'euros, le territoire du SCoT contribue pour 13% à la PBS départementale. L'élevage d'herbivores et les productions horticoles (dans lesquelles est incluse la fraisculture) y concourent chacun pour 28%, les élevages de granivores (essentiellement des volailles) pour 21%, les productions de grandes cultures pour 18% et enfin les cultures permanentes pour 5%.

Les exploitations du SCoT réalisent à elles seules plus de 42% de la PBS horticole et maraîchère départementale et plus de 20% de la PBS « volailles ».

Des particularités territoriales

Cette relative diversité des productions masque quelques particularités territoriales. Par exemple, les productions maraîchères, (essentiellement la fraisculture) et la production de volailles sont essentiellement implantées à l'est du territoire. Elles constituent une part importante de la PBS de la communauté d'agglomération de Périgueux et de la communauté de communes du Pays Verinois du Terroir de la Truffe. Par ailleurs, ces deux EPCI réalisent plus des trois quarts de la PBS du SCoT.

Grandes et moyennes exploitations réalisent 93% de la PBS du territoire...

En 2010, les grandes exploitations (dont la PBS est supérieure à 100 000 euros) regroupent 15% des unités productives mais contribuent pour plus des deux tiers à la PBS du territoire. Elles valorisent 42% de la SAU du SCoT Vallée de l'Isle en Périgord.

Les exploitations de taille moyenne (PBS située entre 25 000 euros et 100 000 euros) représentent 27% de l'effectif et contribuent pour 26% à la PBS totale. Elles en valorisent également près de 42% de la SAU.

Répartition de la PBS par production en 2010

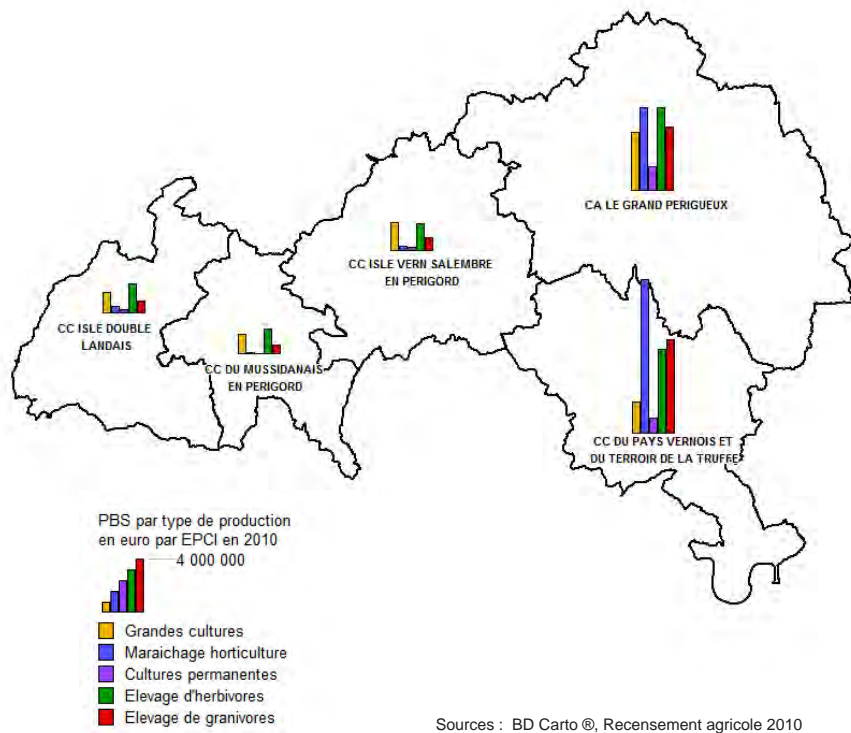
Unités : euro, %

Production	SCoT VIP		% Dordogne	
	En ayant	Valeur	% en ayant	% valeur
Grandes cultures	987	13 324 911	16,54	15,99
Horticulture	203	20 894 440	41,86	41,58
Cultures permanentes	382	4 153 295	10,74	2,25
Herbivores et fourrage	733	20 862 738	15,54	12,13
Granivores	421	16 209 709	15,65	17,24
<i>dont Porcins</i>	62	1 871 266	15,78	9,94
<i>dont Volailles</i>	396	14 226 333	15,80	19,21
Abeilles	54	243 804	19,15	27,29
Ensemble	1 359	75 688 897	15,65	12,93

Source : SSP - Recensement agricole 2010

Les EPCI du "Grand Périgueux" et du "Pays Verinois et du Terroir de la Truffe" regroupent 3/4 de la PBS

Répartition de la PBS par EPCI et par grande catégorie en 2010



... / ...

... mais 17% de la SAU sont valorisés par des petites exploitations

A contrario, plus de 58% des exploitations recensées en 2010 au sein du périmètre du SCoT réalisent une PBS inférieure à 25 000 euros et sont, à ce titre, répertoriées dans les « petites exploitations ». Elles contribuent pour 7% à la PBS totale du SCoT mais valorisent plus de 17% de la SAU.

Ces exploitations sont souvent considérées, au regard de leur petite taille, comme des exploitations « non professionnelles ». A ce titre, on y rencontre divers desseins d'ordre professionnel et/ou personnel.

L'exploitation de parcelles de subsistance...

Plus des deux tiers de ces petites exploitations sont dirigés par des chefs n'ayant pas d'autre activité professionnelle et dont la moitié a plus de 64 ans. On peut légitimement penser qu'une partie importante de ces structures résulte de la réduction de l'appareil de production effectuée par ces agriculteurs à l'approche de l'âge de la retraite. En se séparant des ateliers les plus contraignants, ils conservent quelques hectares de terres, voire de très petits élevages qu'ils mettent en valeur en mobilisant un minimum de moyens humains et matériels. La superficie de ces exploitations s'inscrit dans la limite des « parcelles de subsistance » qu'ils sont autorisés à exploiter tout en bénéficiant de leur pension de retraite. Ainsi, la SAU de plus de la moitié de ces exploitations ne dépasse pas 4 hectares et plus de la moitié de ces structures sont des exploitations spécialisées en grandes cultures ou en polyculture élevage. On peut s'interroger à terme sur l'avenir de ces petites exploitations et le devenir du foncier associé.

... ou une activité de pluriactivité

Les autres chefs de petites exploitations (30% des cas) sont pluriactifs et exercent une autre activité professionnelle qui leur procure la majeure partie de leur revenu. Plus de la moitié d'entre eux ont moins de 49 ans. Ces exploitations sont essentiellement orientées vers la production de grandes cultures (40% des cas), la polyculture (17%), l'élevage d'ovins (15%) ou l'élevage de bovins viande (13%). Diverses motivations peuvent animer ces exploitants pluriactifs : complément de revenu, sauvegarde d'un patrimoine foncier familial, passion pour la nature et/ou les métiers de l'agriculture...

Une répartition inégale des petites exploitations sur le territoire

Sur les EPCI "Isle Verne Salembre en Périgord" et "Mussidanais en Périgord", plus des deux tiers des structures agricoles sont des petites exploitations. De ce fait, elles y sont beaucoup plus présentes que dans le reste du territoire et valorisent près de 20% de la SAU de ces deux EPCI.

A contrario, sur la communauté de communes "Pays Vernois et du Terroir de la Truffe", les petites exploitations représentent moins de la moitié des exploitations et valorisent moins de 14% de la SAU.

La **production brute standard (PBS)** également appelée « **produit brut standard** » d'un produit agricole (culture ou animaux) représente la valeur monétaire moyenne de la production agricole fondée sur le prix de départ de l'exploitation. La PBS ne comprend pas les paiements directs, la taxe sur la valeur ajoutée ni les taxes sur les produits. Les coefficients régionaux de PBS sont établis par les Etats membres de l'UE pour chaque produit comme des valeurs moyennes pour une période de référence.

La **dimension économique d'une exploitation** est déterminée à partir de la valeur du PS total de l'exploitation (somme des PS élémentaires des divers produits agricoles de l'exploitation exprimée en euros). On peut ensuite classer les exploitations par dimension économique :

- PS < 25 000 € : petites exploitations
- 25 000 € < PS < 100 000 € : moyennes exploitations
- PS > 100 000 € : grandes exploitations

L'**orientation technico-économique (OTE)** d'une exploitation caractérise le système de production d'une exploitation, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PS de chaque production) de la dite exploitation au PS total de cette exploitation.

Petites exploitations : des chefs à titre principal plus âgés que les pluriactifs

Orientation technico-économique	Petites exploitations (PBS < 25 000 €)					
	Chefs à titre principal			Chefs pluriactifs		
	Effectif	SAU moyenne	Age moyen	Effectif	SAU moyenne	% du total
Grandes cultures	118	9	64	90	12	48
Polyculture et polyélevage	152	8	64	36	11	49
Ovins, caprins et autres herbivores	86	8	63	36	8	48
Bovins viande	57	18	61	32	20	48
Cultures permanentes (y c viticulture)	60	3	68	22	5	48
Elevage hors sol	29	5	58	7	4	53
Autres orientations (maraîchage, bovins lait...)	34	5	61	6	8	54

Source : SSP – Recensement agricole 2010

Une conjoncture contrastée selon les productions

La filière volaille : une production en plein développement

Depuis 2007-2008, la filière volaille connaît un réel dynamisme. La valeur de la production en volailles de chair sous label, comme en palmipèdes gras, progresse de façon presque linéaire, fruit d'un savant dosage entre évolution de prix ou de volume.

Basée sur une production majoritairement sous signe de qualité, l'économie des exploitations bénéficie d'une organisation structurée. Cette dernière, qui adapte la capacité d'offre à la demande, autorise une sécurisation du revenu que ne connaissent pas les autres filières d'élevage.

Les filières viandes, lait et grandes cultures souffrent, à des degrés divers, de la variabilité des prix

En terme d'évolution d'indicateurs économiques, la filière bovins viande, lait et grandes cultures connaissent des résultats diamétralement opposés. Pour les grandes cultures, la valeur de la production gagne près de 40% sur la période 2007-2013. Pour la production laitière, le redressement de 2014 est à mettre à l'actif du seul renchérissement des prix, dans un contexte de sous-réalisation en volume chronique et à la veille de l'abandon des quotas. Pour le secteur de la viande, le niveau de la valeur de production se maintient, au rythme des alternances entre capitalisation et décapitalisation.

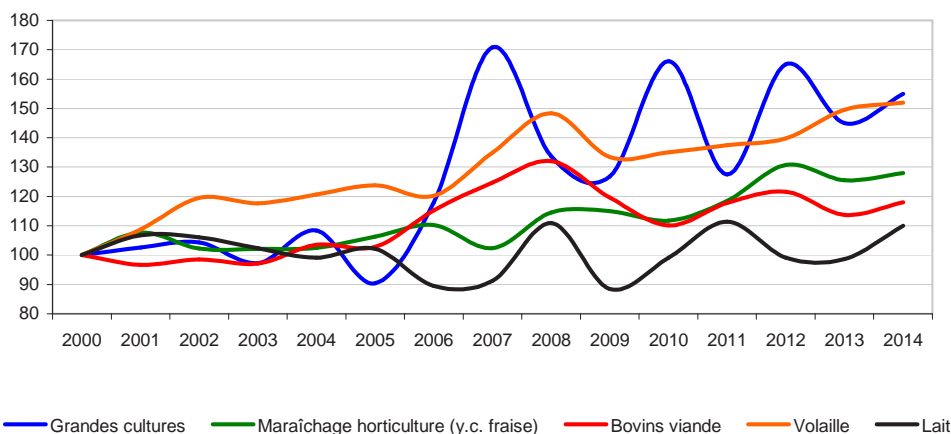
Seul point commun aux trois filières : l'importante variabilité de prix. Dans un contexte d'absence de visibilité, ce phénomène constitue un frein puissant à la dépense d'investissement. Elle peut en particulier dans le secteur laitier et d'élevage où les revenus demeurent faibles compte tenu de la moindre taille des exploitations, gager l'avenir des exploitations et de leurs éventuelles reprises.

La fraise passe en hors sol

La valeur de la production de la filière maraîchage et horticulture, influencée par la production de fraise progresse à un rythme régulier sur le période. La production de fraise se répartit entre la fraise de printemps (60%) et les fraises remontantes d'été et automne (40%).

Depuis une dizaine d'années, le mode de production est en mutation technologique. La baisse des surfaces et du nombre de producteurs est compensée par l'amélioration du rendement générée par les techniques hors-sol.

Evolution de la valeur de la production par branche, base 100 en 2000 à l'échelle du SCoT



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

10% de la SAU irrigués

Un quart des exploitations pratique l'irrigation

Un quart des agriculteurs irrigue leurs cultures en 2010. Ainsi, 3 825 hectares, soit moins de 10% de la SAU totale, ont été irrigués. Plus de 80% de ces surfaces sont cultivées en maïs (essentiellement du maïs grain ou semence), viennent ensuite les cultures de fraise (8% des surfaces irriguées) et les cultures fruitières (fruits à coque et pommiers). Au niveau territorial on remarque une plus forte concentration des surfaces irriguées à l'est, plus particulièrement en vallée.

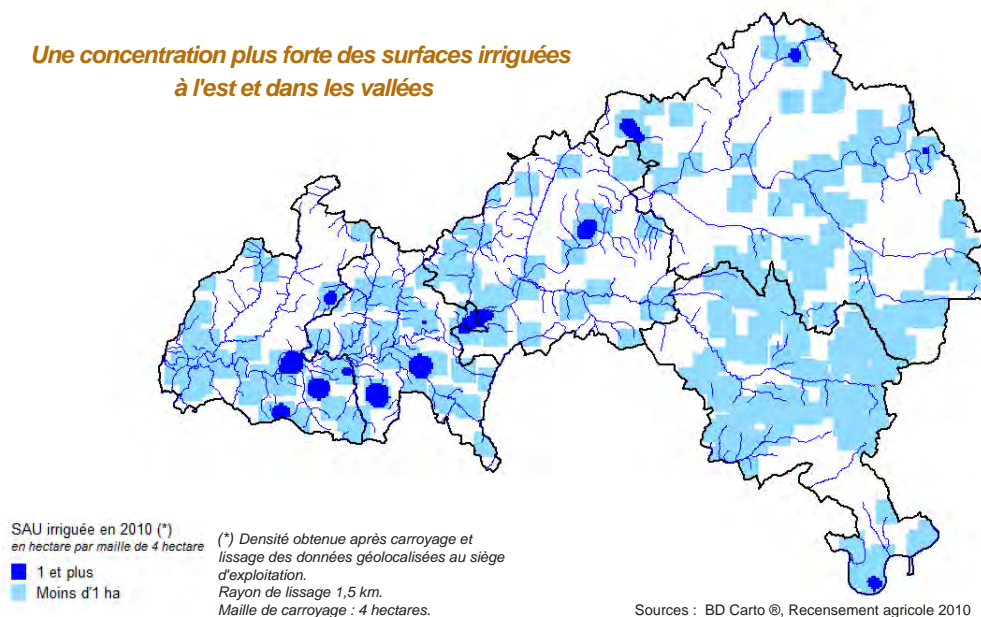
Perte du cinquième des surfaces irrigables

Entre 2000 et 2010 les surfaces irrigables ont diminué de 1 500 hectares sur l'ensemble du territoire, soit plus du cinquième des surfaces irrigables présentes en 2000. Toutefois cette évolution diffère selon les EPCI : à l'ouest, les surfaces irrigables progressent nettement (24% pour la CC Isle Double Landais et 14% pour la CC Mussidanais en Périgord) alors qu'elles régressent nettement ailleurs, notamment dans le Pays Vernois et du Terroir de la Truffe qui perd près de 60% de ses surfaces irrigables au cours de la dernière décennie.

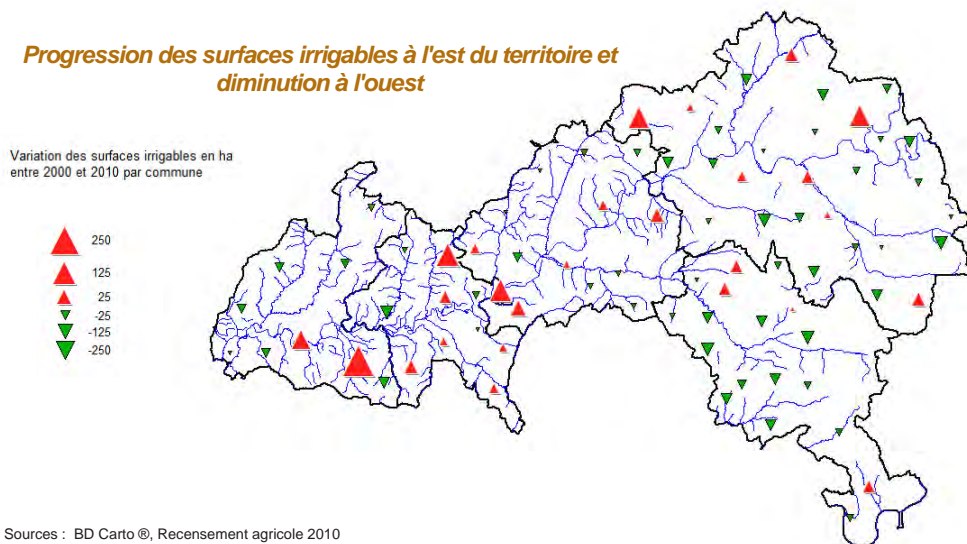
60% des exploitations utilisent des retenues collinaires

L'eau d'irrigation provient essentiellement des retenues collinaires ou étangs (60% des exploitations irriguantes) ou est puisée dans les cours d'eau ou lacs (30% des irriguants). Dans les autres cas, l'irrigation est effectuée grâce à un réseau collectif (10% des exploitations irriguantes) ou d'un puits (15% des exploitations). A noter qu'une même exploitation peut utiliser de l'eau de diverses provenances.

Une concentration plus forte des surfaces irriguées à l'est et dans les vallées



Progression des surfaces irrigables à l'est du territoire et diminution à l'ouest



Prédominance de l'irrigation par aspersion

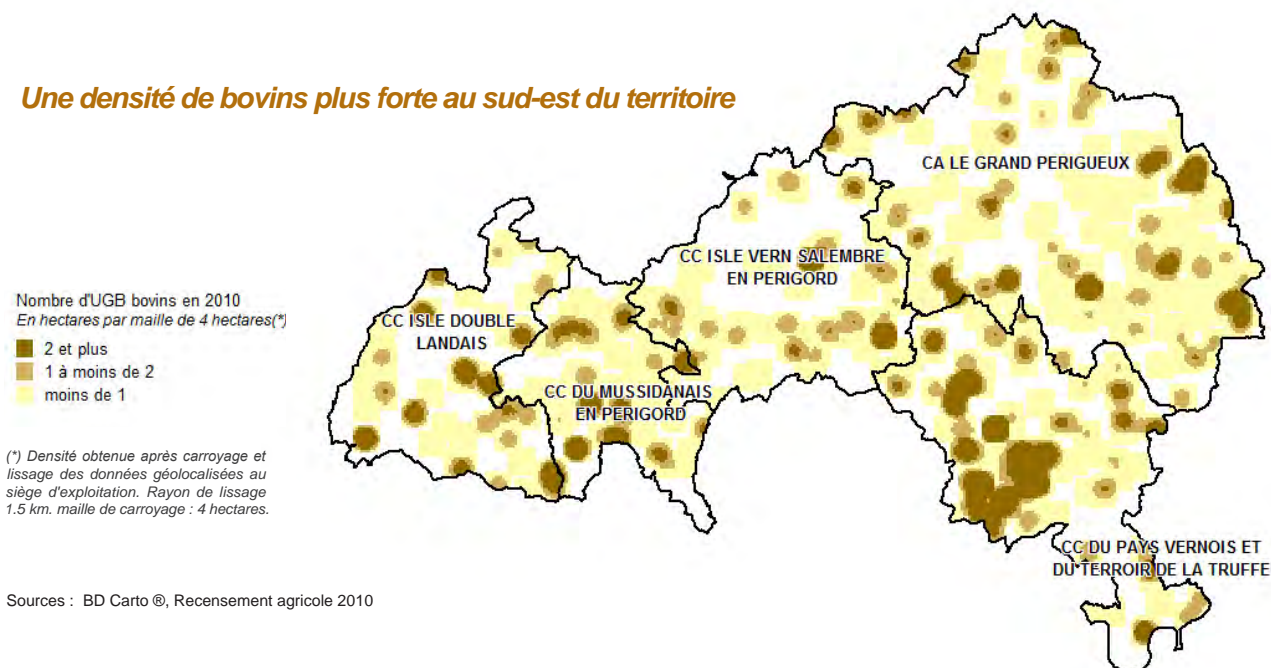
Deux techniques d'irrigation sont plus particulièrement mises en oeuvre sur le territoire : l'aspersion qui concerne près de 90% des surfaces irrigables et la micro-irrigation (goutte à goutte) plus particulièrement utilisée en culture de légumes ou de fraises. Ainsi, cette technique est surtout implantée en Pays Vernois et du Terroir de la Truffe où la fraisculture est très développée.

Données territoriales - SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord

60% de la SAU valorisés par l'élevage bovin

En 2010, les 440 éleveurs de bovins présents sur le territoire regroupent 3 000 vaches laitières et 11 700 vaches à viande, soit 11% du cheptel laitier et 14% du cheptel viande du département. Ensemble, ils valorisent 26 680 hectares de SAU soit plus de 60% de la surface agricole du territoire. L'élevage contribue ainsi à la structuration des paysages agricoles. L'ensemble du cheptel est disséminé sur l'ensemble des communes du SCoT, mais on note une plus grande densité d'animaux au niveau du Pays Vernois et du terroir de la Truffe.

Une densité de bovins plus forte au sud-est du territoire



10% des quotas laitiers de Dordogne

63 producteurs de lait

63 éleveurs détiennent un quota laitier en 2013. Ils totalisent un litrage de référence de 20,1 millions de litres soit 10% de la référence départementale. En moyenne ces élevages disposent d'un quota de 330 000 litres soit 73 750 litres de moins que dans le reste du département. Plus des trois quarts des élevages laitiers se trouvent dans les EPCI du "Grand Périgueux" ou du "Pays Vernois et du Terroir de la Truffe".

La quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière.

Des élevages spécialisés

Plus de la moitié des détenteurs de vaches laitières sont spécialisés en production de "bovins lait". Ils regroupent 62% du cheptel de vaches laitières du territoire et détiennent en moyenne 42 vaches laitières. Dans les autres cas, le cheptel laitier constitue un atelier d'exploitations de polyculture élevage (27% des élevages et 28% du cheptel).



... / ...

Un élevage de vaches à viande relativement spécialisé

380 agriculteurs élèvent des bovins viande en 2010 ; près de la moitié de ces élevages sont des exploitations spécialisées en production de "bovins viande" et regroupent au total 57% du cheptel de vaches nourrices soit en moyenne 30 par élevage. Par ailleurs, près d'un tiers des élevages sont des exploitations de polyculture-élevage qui regroupent 30% du cheptel soit en moyenne 26 mères par exploitation.

10% des abattages de bovins de Dordogne

Toutes races et catégories confondues, 10 400 bovins de boucherie, produits sur le territoire, ont été abattus en 2012. Cela représente près de 10% de la production départementale.

Près de trois quarts des animaux sont de race à viande et le quart restant de race laitière.

Les veaux de boucherie représentent 63% des effectifs abattus. Viennent ensuite les vaches de réforme qui constituent 23% des abattages.

Toutes races et catégories confondues, 10 400 bovins de boucherie, produits sur le territoire, ont été abattus en 2012. Cela représente près de 10% de la production départementale. Près de trois quarts des animaux sont de race à viande et le quart restant de race laitière.

Les veaux de boucherie représentent 63% des effectifs abattus. Un part important de ces derniers est produite sur les EPCI du "Grand Périgueux" et du "Pays Vernois et du Terroir de la Truffe". Viennent ensuite les vaches de réforme qui constituent 23% des abattages.

Deux tiers des bovins de boucherie abattus en Dordogne

Plus des deux tiers des bovins sont abattus en Dordogne, principalement dans les abattoirs de Boulazac, Ribérac et Thiviers.

Les autres abattages se répartissent pour 11% en Corrèze et le restant en Bretagne, Pays de Loire et Midi-Pyrénées.

Prédominance des bovins de race à viande

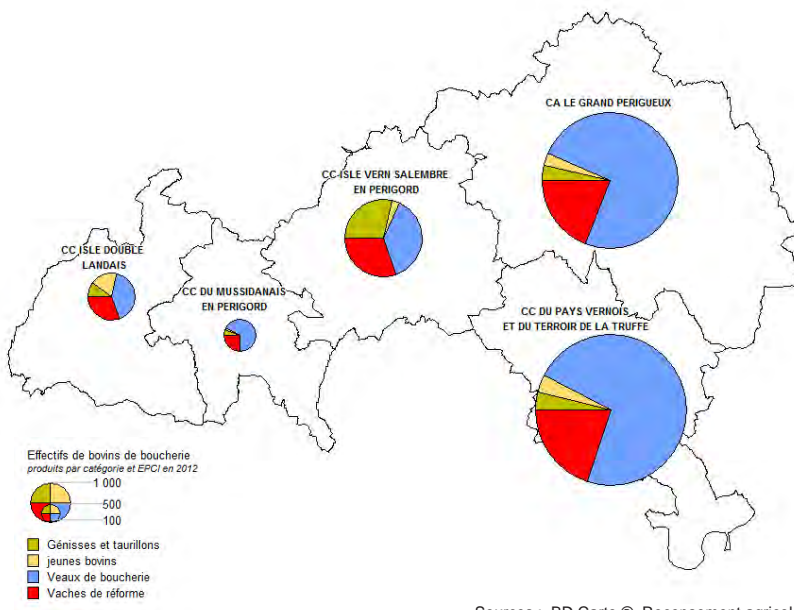
Répartition des animaux de boucherie abattus en 2012 et produits au sein du SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord

Catégories	Races laitières	Races à viande
Vaches	673	1 732
Femelles de 12 à moins de 24 mois	s	163
Femelles de 24 mois et plus	40	745
Femelles de moins de 4 mois	s	179
Femelles de 4 à moins de 8 mois	38	2 026
Femelles de 8 à moins de 12 mois	s	42
Mâles de 12 à moins de 24 mois	s	276
Mâles de 24 mois et plus	17	107
Mâles de moins de 4 mois	9	266
Mâles de 4 à moins de 8 mois	2 114	1 942
Mâles de 8 à moins de 12 mois	s	37

s : secret statistique

Source : BDNI

Deux tiers des bovins de boucherie produits dans la CA du Grand Périgueux et de la CC de Pays Vernois et du Terroir de la Truffe



Sources : BD Carto ©, Recensement agricole 2010



Une production avicole conséquente

Des élevages spécialisés

En 2010, les 154 aviculteurs (*) recensés sur le territoire détenaient près de 520 000 volailles (toutes espèces confondues) soit le cinquième de l'effectif départemental. 60% des élevages sont spécialisés en "élevage hors sol" et dans 30% des cas l'élevage de volailles constitue un atelier d'exploitation de polyculture-élevage. Les deux tiers des aviculteurs élèvent des canards gavés et un tiers élève des poulets de chair.

Les élevages sont majoritairement implantés dans les EPCI du "pays Vernois et du Terroir de la Truffe" (42% des élevages) et le "Grand Périgueux" (30% des élevages). Les autres élevages se répartissent à peu près équitablement dans les autres EPCI.

(*) Ne sont comptabilisés que les aviculteurs détenant plus de 50 têtes de volailles au 31/10/2010.

Des élevages bien structurés

La quasi-totalité de la production est réalisée par des grandes ou moyennes exploitations qui sont dirigées par des chefs d'exploitation âgés de 48 ans en moyenne. Toutefois, 12% des élevages sont des petites exploitations dirigées par des chefs plus âgés (56 ans) mais elles réalisent moins d'1% de la production.

60% des aviculteurs pratiquent les circuits courts

Plus de 6 agriculteurs sur 10 pratiquent la vente via un circuit court pour au moins un produit de leur exploitation. Ces exploitations sont de plus petite taille que les autres : la moitié d'entre elles ne dépasse pas plus de 60 630 euros de PBS alors que la moitié des exploitations ne pratiquant pas les circuits courts réalise 141 000 euros de PBS.

Le tiers de la production de canards gras de Dordogne

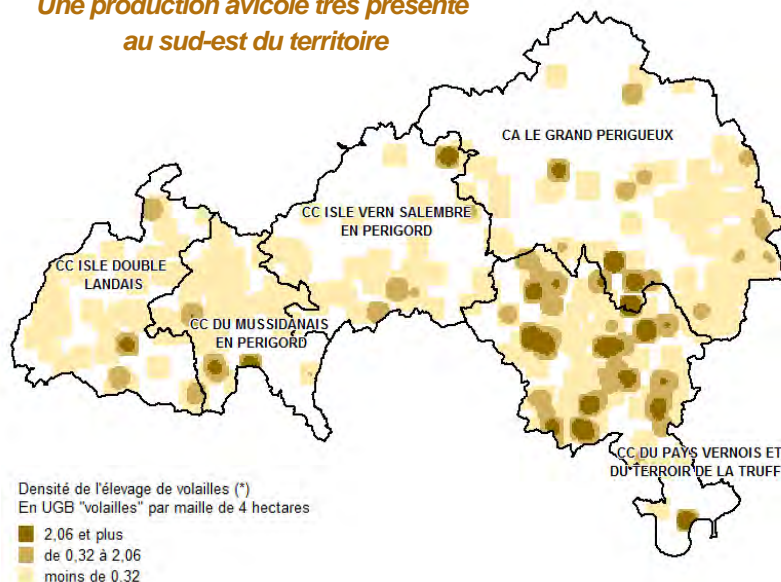
	Nombre d'élevages(*)	Effectifs d'animaux(**)	
		SCoT VIP	% de Dordogne
Poules pondeuses	7	1 215	2,0
Poulets de chair et coqs	56	242 270	15,3
Oies (à rôtir, en gavage, à gaver)	9	5 870	15,4
Canards à rôtir	8	2 985	4,4
Canards en gavage, à gaver	104	248 224	33,7
Pintades	11	6 980	17,6
Pigeons, cailles	3	1 460	10,3
Total	201	516 654	19,0

(*) Elevage dont l'effectif est supérieur à 50 têtes

(**) Effectif au 30/10/2010

Source : SSP - Recensement agricole 2010

Une production avicole très présente au sud-est du territoire



(*) Densité obtenue après carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation.

Rayon de lissage 1,5 km. Maille de carroyage : 4 hectares.

Sources : BD Carto ©, Recensement agricole 2010

... / ...

Données territoriales - SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord

Cultures légumières : prédominance de la fraise

230 agriculteurs cultivent en 2010 des légumes frais, fraises ou melons au sein du périmètre du SCoT. Ensemble, ils regroupent 345 hectares de culture soit 37% de la sole légumière départementale.

2/3 des surfaces de fraise de Dordogne

Avec 258 hectares, la culture de fraises recouvre les deux tiers de la sole légumière du SCoT. Ce territoire regroupe également deux tiers des surfaces fraisicoles de Dordogne. On recense 159 producteurs en 2010. Près des trois quarts des fraisculteurs conduisent leur culture sous serre ou abri haut, le reste étant cultivé en plein air ou sous abri bas. Ils regroupent plus de 80% des surfaces cultivées en fraise. Les autres légumes sont essentiellement des asperges (12 hectares pour 20 producteurs) et des melons (9 hectares pour 24 producteurs). Le reste des surfaces se répartit dans divers autres légumes : courgette, haricot, salade, poireau tomate.

Une production concentrée à l'est du territoire

On trouve la culture de fraises essentiellement dans le quart sud-est du territoire, alors que les autres légumes se répartissent au sein l'ensemble du périmètre du SCoT.

Diminution des surfaces en fraise et progression des "autres légumes"

Entre 2000 et 2010, les surfaces légumières ont perdu 187 hectares soit plus du tiers de la surface de 2000. Cette diminution incombe surtout à la fraisculture qui perd 185 hectares, soit 42% de ses surfaces. En revanche, on constate une progression significative de certaines cultures telles que le poireau, haricot, salade qui gagnent chacune entre 20 et 40 hectares au cours de la dernière décennie.

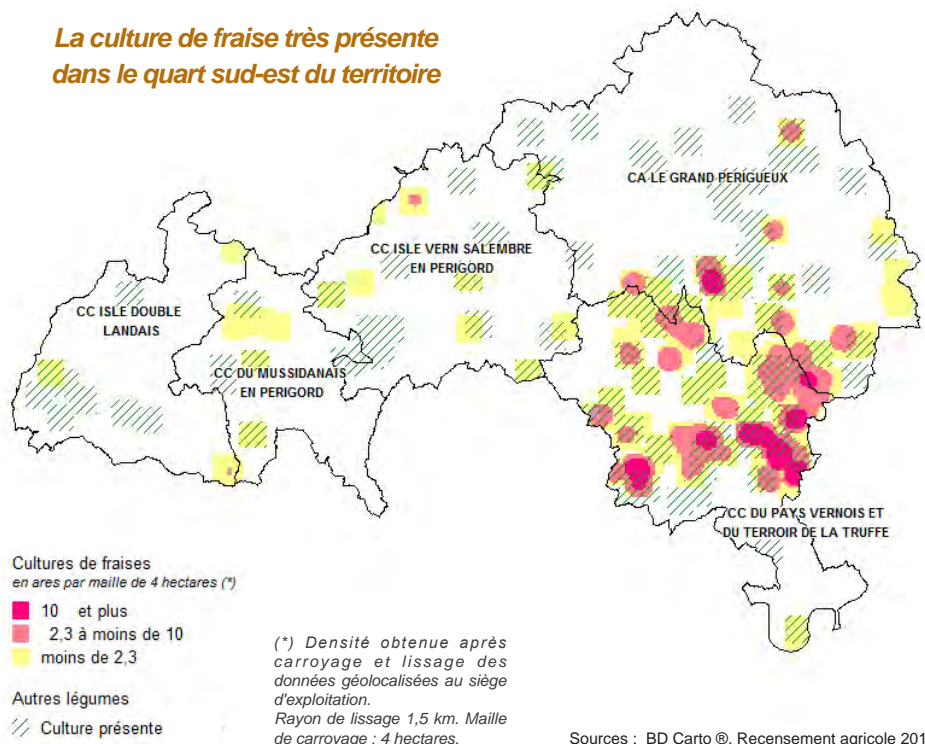
80% de la culture de fraise sous serre ou abri haut

Unité : surface développée en hectares

Culture	Reste 24		SCoT Vallée de l'Isle en Périgord	
	Effectif	Surface	Effectif	Surface
Fraise s/serre ou s/abri haut	75	107,69	115	209,38
Fraise en plein air ou s/abri bas	50	19,73	70	48,27
Asperge	71	63,3	20	12,29
Melon en plein air ou s/abri bas	51	30,26	24	8,66
Courgette en plein air ou s/abri bas	69	10,74	54	7,31
Haricot vert, beurre	69	83,37	50	5,99
Salade - Laitue	55	18,55	31	5,78
Poireau	77	12,85	53	5,65
Tomate plein air	71	43,63	39	4,69
Autres légumes		244,2		55,57

Source : SSP - Recensement agricole 2010

La culture de fraise très présente dans le quart sud-est du territoire



... / ...

... / ...

La fraise, culture spécifique

Des exploitations relativement spécialisées

Si la fraisculture est intégrée dans les productions maraîchères, on constate que pour les trois quarts des exploitations productrices, la fraise est le seul "légume"(*) cultivé. Ces structures regroupent au total 82% des surfaces en fraise. Dans les autres cas, la fraise est associée à d'autres cultures maraîchères.

Ainsi, 45% des fraisculteurs sont spécialisés en maraîchage et sont répertoriés dans l'OTEX "Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture". Ils regroupent au total trois quarts des surfaces cultivées. Sur ces exploitations, la surface cultivée moyenne est de 2,4 hectares soit plus de 10% des la SAU. Par ailleurs, les exploitations de polyculture élevage représentent 41% des producteurs mais ne regroupent que 21% des surfaces soit en moyenne 0,9 hectare par exploitation.

(*) la fraise est répertoriée au niveau statistique dans la catégorie des légumes.

95% des surfaces en fraise gérées par des moyennes ou grandes exploitations

80% des producteurs de fraises sont à la tête de moyennes ou grandes exploitations et regroupent 95% des surfaces cultivées. Ils sont âgés de 48 ans en moyenne, alors que leurs homologues dirigeant des petites exploitations ont 58 ans.

40% des fraisculteurs sollicitent les circuits courts de commercialisation

40% des producteurs commercialisent un ou plusieurs produits de leur exploitation via des circuits courts. Ce sont des exploitations de taille plus réduite que celles ne sollicitant pas les circuits-courts : la moitié d'entre elles ne dépasse pas 0,5 hectare de culture contre 1 hectare pour les "non-commercialisants" en circuit court.

Une qualité reconnue

Cultivée en Dordogne depuis plus d'un siècle, la Fraise du Périgord a reçu en 2004 une consécration avec l'obtention de l'Identification Géographique Protégée (IGP). Déclinée en 8 variétés, la Fraise du Périgord est disponible 6 mois dans l'année, de fin avril à mi-octobre.



©Pascal Baudry/Min.Agr.Fr.

Prédominance des exploitations individuelles mais progression des sociétés

Deux tiers de la SAU du territoire en exploitation individuelle

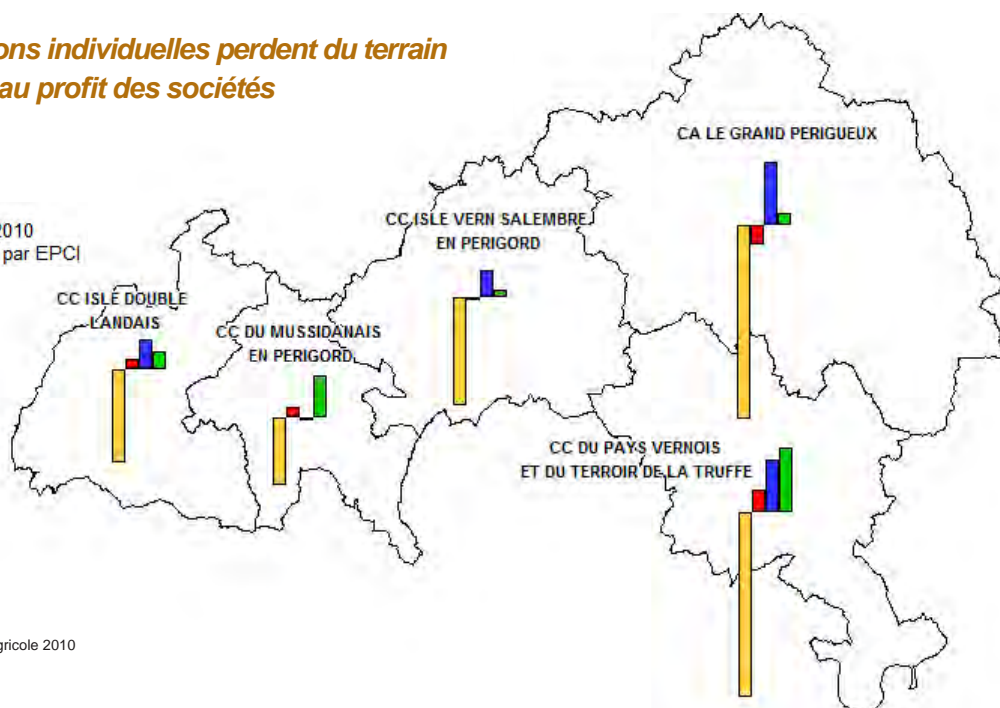
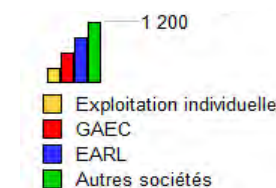
88% des agriculteurs en activité au sein du périmètre du SCoT en 2010 avaient opté pour un statut d'exploitant individuel et valorisaient près des deux tiers de la SAU totale. Ce ratio est légèrement plus élevé que dans le reste du département où les exploitations individuelles représentent 83% de l'effectif total et 61% de la SAU.

Emergence des EARL

Entre 2000 et 2010, les exploitations individuelles ont perdu près de 40% de leurs unités et 30% de SAU (707 exploitations valorisant 11 500 hectares), alors que les sociétés ont progressé du quart en effectif et de près des deux tiers en SAU exploitée. Cette mutation vers le statut sociétaire traduit une adaptation juridique, fiscale et patrimoniale des exploitations aux contraintes socio-économiques actuelles. On peut légitimement penser que cette mutation confortera leur pérennité et facilitera leur transmission. La progression des sociétés se vérifie au niveau de tous les EPCI. Globalement, ce sont les EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée) qui bénéficient le plus de cette progression (hormis dans l'EPCI du Mussidanaise en Périgord où elles régressent), alors que les GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) se maintiennent en effectif et progressent légèrement en surface. Les autres sociétés (essentiellement des sociétés civiles) progressent surtout en "Mussidanaise en Périgord" et dans l'EPCI de "Pays Vernois et du Terroir de la Truffe".

Les exploitations individuelles perdent du terrain au profit des sociétés

Variation de SAU entre 2000 et 2010
En ha par statut d'exploitation et par EPCI



Sources : BD Carto ©, Recensement agricole 2010

... / ...

Agrandissement des exploitations

Les déclarations de surface à la PAC nous permettent, en complément des résultats du recensement agricole utilisés précédemment, d'appréhender l'évolution de la SAU des exploitations sur la période 2008-2013 (cf. *encart méthodologique*).

6 nouveaux déclarants pour 10 partants

En 2008, 1 060 agriculteurs déclaraient 42 444 hectares à la PAC. En 2013, on retrouve quasiment la même surface mais avec seulement 955 déclarants. Sur cette période, on a enregistré le départ (arrêt de déclaration) de 251 déclarants qui n'a pas été compensé par l'arrivée de 145 nouveaux déclarants. Le taux de reprise (arrivées/départs) se situe donc à 58%.

Par ailleurs, 810 déclarants sont présents en 2008 et 2013. Parmi eux, plus de la moitié ont conservé la même SAU, un quart l'ont augmentée de 13 hectares en moyenne et 23% l'ont réduite de 10 hectares en moyenne.

Les exploitations les plus importantes s'agrandissent

Les nouveaux déclarants démarrent leur activité sur des exploitations de 45 hectares en moyenne, taille nettement supérieure aux cédants (30 ha) mais beaucoup plus faible que les exploitations qui s'agrandissent qui en 2008 disposaient de 78 hectares de SAU en moyenne.

Les exploitations qui ont réduit leur SAU comptaient 55 hectares de SAU en moyenne en 2008 et celles qui sont restées stables entre 2008 et 2013 sont de taille plus modeste : 23 hectares en moyenne.

Au niveau de l'âge⁽²⁾, les exploitants qui agrandissent leur exploitation ou ceux qui s'installent ont 45 ans en moyenne, alors que ceux qui conservent la même SAU entre 2008 et 2013 ont en moyenne 53 ans en 2008. Ceux qui cessent de déclarer ont 59 ans en moyenne.

⁽²⁾ Seul l'âge des exploitants individuels est connu, celui des exploitants en société n'est pas communiqué dans notre fichier de données.

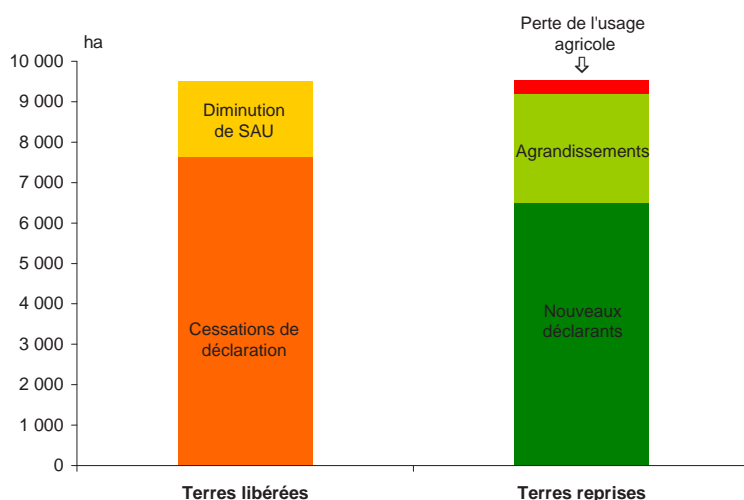


©Pascal Xicluna/Min.Agrî.Fr

Deux tiers des surfaces libérées reprises par les nouveaux déclarants

Au niveau surfaces, 9 515 hectares ont été "libérés" entre 2008 et 2013 par les cessations de déclaration ou par les diminutions de SAU. Plus des deux tiers de ces terres ont été reprises par des nouveaux déclarants, 28% ont servi à agrandir des exploitations et 3% ont vraisemblablement perdu leur usage agricole.

L'agrandissement des exploitations contribue à la reprise des terres agricoles



Source : Agence de services et de paiement (ASP)

UTILISATION DES DONNÉES PAC

Ces données ont été calculées à partir de la comparaison des surfaces déclarées à la PAC en 2008 et 2013 par les agriculteurs du territoire. Les "cédants" ou "arrêts de déclaration" sont les exploitants ayant déclaré en 2008 mais absents sur le fichier 2013 et les "nouveaux déclarants" sont les exploitants qui n'étaient pas dans le fichier 2008 et qui apparaissent dans le fichier 2013. Les "présents-présents" sont les agriculteurs que l'on retrouve dans les fichiers 2008 et 2013. Nous comparerons leur SAU à ces deux dates afin d'appréhender l'évolution des structures d'exploitations (diminution, agrandissement, stabilité).

Données territoriales - SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord

28% des agriculteurs utilisent les circuits courts de commercialisation

Une dynamique plus forte que dans le reste du département

28% des agriculteurs du SCoT commercialisent un ou plusieurs produits de leur exploitation par l'intermédiaire d'un circuit court. Cette dynamique est plus forte que dans le reste du département où seulement 15% des exploitations mobilisent ce type de commercialisation.

Plus de la moitié des exploitations engagées dans cette démarche commercialisent des produits animaux (produits carnés, oeufs volailles..).

Prédominance de la vente à la ferme

La vente directe constitue le circuit court privilégié par les agriculteurs du SCoT. Elle se décline essentiellement en vente à la ferme (60% des exploitations pratiquant les circuits courts) et vente sur les marchés (40%).

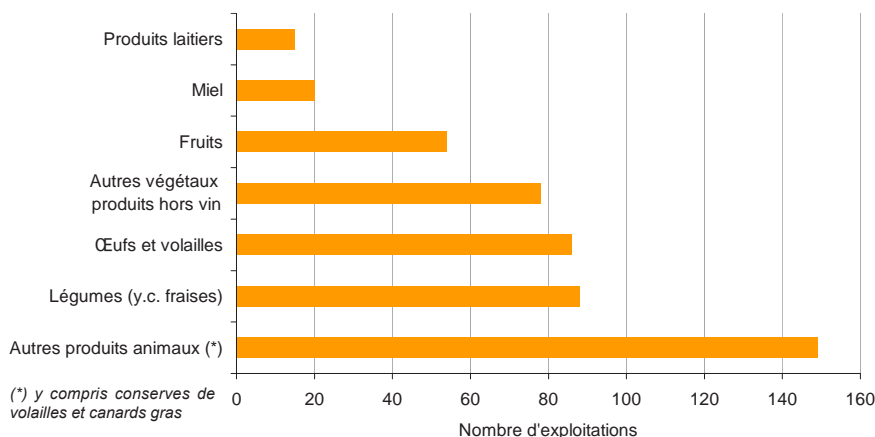
Les commerçants détaillants sont les intermédiaires les plus sollicités par les agriculteurs dans le cadre des circuits courts de commercialisation. En effet, près de 20% de ces agriculteurs font appel à eux alors qu'ils sont moins de 3% à solliciter les GMS.

Une orientation forte pour la moitié des exploitations engagées dans cette démarche

La commercialisation en circuit court constitue une orientation importante pour plus de la moitié des exploitations engagées dans cette démarche car elles en retirent plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires. Cette tendance est particulièrement marquée au niveau du miel et des produits laitiers.

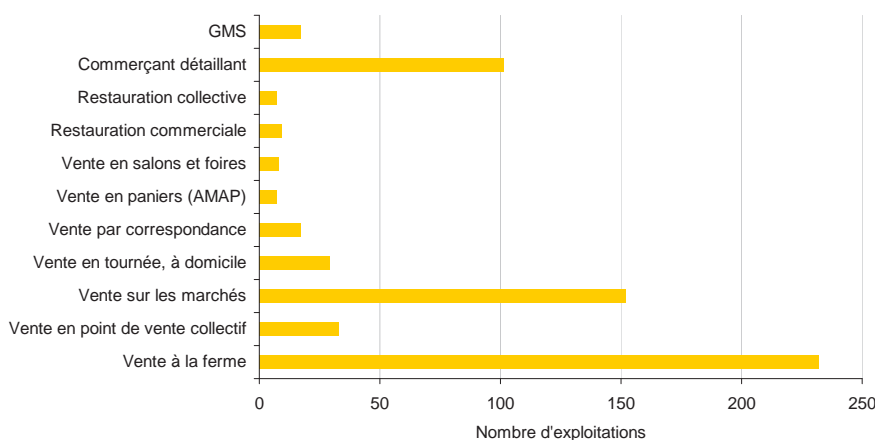
► Un circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Plus de la moitié des exploitations utilisant les circuits courts commercialisent des produits animaux



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Prédominance de la vente à la ferme dans le cadre des circuits courts



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Diversification : une activité complémentaire à ne pas négliger

La transformation de produits agricoles, première activité de diversification

145 agriculteurs, soit 11% de l'effectif total ont mis en place une ou plusieurs activités de diversification en 2010 sur leur exploitation. Plus du quart de ces activités concernent la transformation de produits agricoles autres que le lait (*), 19% l'hébergement à la ferme, 15% des travaux à façon réalisés pour le compte d'autres exploitations. Viennent ensuite la transformation de bois (8%), les activités de loisirs (6%) et la restauration (6%).

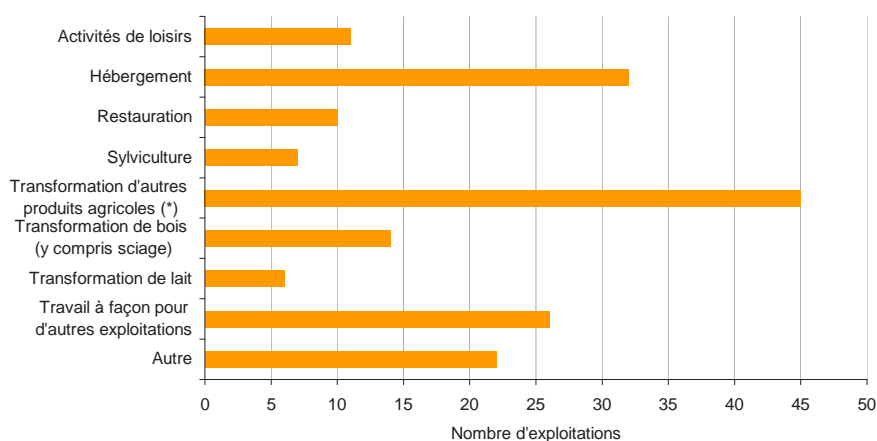
Une majorité de moyennes ou grandes exploitations

Six exploitations sur dix mettant en œuvre des activités de diversification sont des grandes ou moyennes exploitations (PBS > 25 000 €). Elles sont dirigées par des chefs ayant en moyenne 47 ans. Les autres sont des petites exploitations dont les chefs sont nettement plus âgés (54 ans).

Une activité complémentaire

Toutes activités confondues, la diversification génère en moyenne moins de la moitié du chiffre d'affaires pour 60% des exploitations la pratiquant. Toutefois les situations sont relativement disparates selon les activités. La moitié des exploitations pratiquant des activités de restauration en retire plus de 75% de leur chiffre d'affaires alors que pour 60% des exploitations effectuant des travaux à façon ou de l'hébergement à la ferme, les activités de diversification contribuent pour moins de 25% au chiffre d'affaires de l'entreprise. Par ailleurs, près d'une exploitation sur deux transformant des produits agricoles (autres que laitiers), tire plus de la moitié de son chiffre d'affaires de la diversification.

Répartition du nombre d'exploitations en fonction des activités de diversification

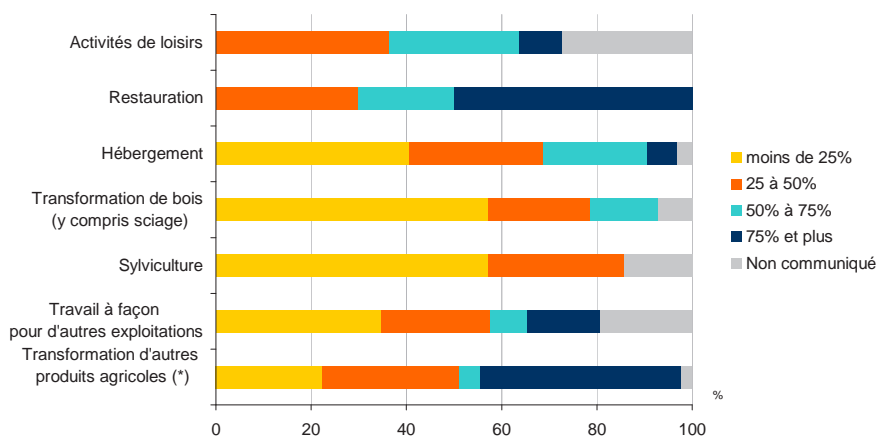


(*) conserves de volailles ou canards gras, charcuteries, autres produits carnés, cidre, jus de fruit, alcools hors vin...

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Contribution de la diversification au chiffre d'affaires : des situations disparates

Part des activités de diversification dans le chiffre d'affaires



(*) cidre, jus de fruit, produits carnés, alcools hors vin

Note de lecture : la diversification contribue pour moins de 25% à leur chiffre d'affaires pour 41% des agriculteurs pratiquant une activité d'hébergement

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Agriculture biologique : une implantation timide

2,6% de la SAU certifiés ou en reconversion

Près de 50 agriculteurs, soit moins de 4% de l'effectif total ont mis en place une démarche de certification agriculture biologique sur leur exploitation. Ils valorisent 1 114 hectares certifiés "agriculture biologique" ou en reconversion bio, soit 2,6% de la SAU totale du territoire alors que c'est 4,4% de la SAU dans le reste du département. Un tiers des surfaces déclarées en agriculture biologique sont des prairies, 22% des céréales, 14% des oléagineux, 13% des fruits, les 18% restants se répartissant entre diverses autres cultures. Par ailleurs, une douzaine de producteurs produisent des légumes "bio" sur 42 hectares. Cela représente à peine plus de 1% de la SAU bio du territoire mais près de 30% des surface de légumes bio de la Dordogne.

Exploitations de polyculture-élevage et élevages ovins-caprins

35% des exploitations bio sont orientés vers la polyculture-élevage, 18% sont des élevages d'ovins-caprins et les autres exploitations bio se répartissent dans les diverses orientations du territoire (grandes cultures, maraîchage, culture fruitières).

A noter que les exploitations d'élevage ovins caprins consacrent la quasi-totalité de leur SAU à l'agriculture biologique, alors que pour les autres orientations, c'est entre un tiers et deux tiers de la SAU qui font l'objet d'une certification bio.

Un majorité d'exploitations de taille moyenne

44% des exploitations en agriculture biologique sont de taille moyenne⁽¹⁾ et elles regroupent plus de la moitié de la surface certifiée bio du territoire. Les surfaces certifiées y représentent en moyenne plus des deux tiers de la SAU.

41% des exploitations bio sont des petites exploitations, elles regroupent 21% des surfaces. Elles sont beaucoup plus spécialisées que les précédentes car les surfaces en bio comptent en moyenne pour plus de 82% de la SAU.

Les grandes exploitations sont beaucoup moins nombreuses et elles regroupent moins de 30% des surfaces certifiées. Avec en moyenne 46% de leur SAU certifiée, leur spécialisation en bio est beaucoup moins marquée qu'au niveau des petites et des moyennes exploitations.

(1) Taille définie selon la PBS

Des chefs d'exploitations plus jeunes

Avec une moyenne d'âge de 48 ans, les producteurs en agriculture bio sont légèrement plus jeunes que les autres producteurs. 60% d'entre eux sont à la tête d'exploitations moyennes ou grandes (PBS > 25 000 €). ensemble, ils valorisent 80% de la SAU bio.

La moitié des producteurs sollicitent les circuits courts de commercialisation

La moitié des agriculteurs bio commercialise un ou plusieurs produits de leur exploitation via des circuits courts de commercialisation.

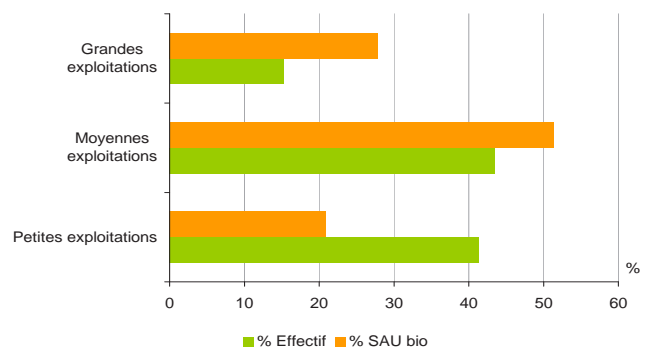
Un tiers des exploitations bio en polyculture-élevage

Orientations technico-économique	Effectif	SAU Bio	SAU Bio / SAU totale en %
Polyculture et polyélevage	16	475	66,7
Elevages ovins, caprins et autres herbivores	8	259	98,9
Grandes cultures	7	172	38,9
Cultures fruitières	6	96	74,9
Maraîchage et horticulture	5	38	55,0
Autres orientations	4	75,08	37,3
Total	46	1 114	61,5

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une majorité de petites et moyennes exploitations

Répartition des exploitations certifiées bio selon leur dimension économique



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Toutefois, ce ratio est nettement plus élevé pour les maraîchers et les exploitants en polyculture élevage dont plus des trois quarts sollicitent ces circuits de commercialisation.

Des perspectives encourageantes

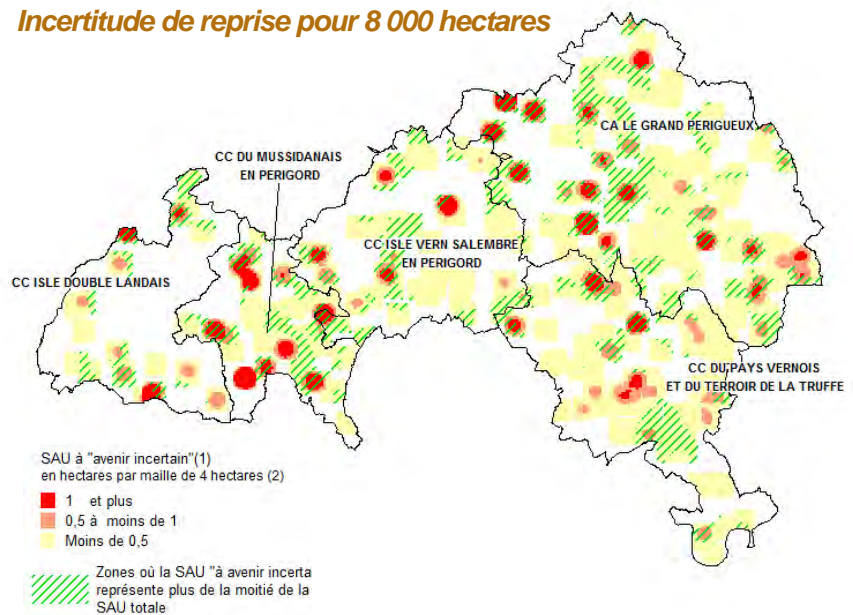
En 2010, une cinquantaine d'agriculteurs envisageait une reconversion en agriculture biologique pour tout ou partie de leur exploitation. Ensemble, ils regroupent 2000 hectares de SAU. La plupart d'entre eux sont spécialisés en grandes cultures (22%), ou en élevage d'ovins-caprins (20%) ou en élevage de bovins viande (16%).

30% de la SAU devraient changer de mains dans un avenir proche

30% de la SAU détenus par les 55 ans et plus

Plus de la moitié des agriculteurs du territoire avait en 2010 plus de 55 ans. Ensemble, ils détenaient 30% de la SAU du territoire soit 13 200 hectares. 20% d'entre eux ont déjà envisagé leur succession, mais l'incertitude est de mise pour les autres : ces derniers ne savent pas qui leur succédera, ou pire pensent que leur exploitation va disparaître. Ainsi, l'avenir "agricole" de 8 000 hectares, soit 60% de la SAU "libérable" est relativement incertain. Ces terres sont réparties sur l'ensemble du territoire mais peuvent, sur certaines zones représenter plus de 50% de la SAU totale.

Incertain de reprise pour 8 000 hectares



- (1) La SAU à "avenir incertain" est la SAU détenue par les exploitants de plus de 55 ans qui n'ont pas encore envisagé leur succession ou qui pensent que leur exploitation va disparaître.
- (2) Densité obtenue après carroyage et lissage des données géocalisées au siège d'exploitation.
Maille de carroyage : 4 hectares. Rayon de lissage : 1 500 mètres.

Note de lecture :

Les aplats de couleur représentent la densité de SAU dont la reprise est incertaine (agriculteurs de 55 ans et plus ne connaissant pas leur successeur en 2010 ou pensant que leur exploitation va disparaître).
Les hachures matérialisent les zones où la SAU dont la reprise est incertaine représente plus de la moitié de la SAU totale.

Sources : BD Carto ©, Recensement agricole 2010

Des reprises d'exploitations dans le cadre familial

22% des agriculteurs de 55 ans et plus ont prévu leur succession et pensent avoir un successeur dans les 5 années à venir. Ensemble, ils regroupent 5 200 hectares, soit 40% de la SAU "libérable". Dans huit cas sur dix, il s'agit de reprises dans le cadre familial qui concernent des exploitations de 34 hectares de SAU en moyenne. A noter également une petite dizaine de reprises d'exploitations par des coexploitants concernant des structures plus importantes (134 hectares de SAU en moyenne).

La moitié des agriculteurs de 55 ans et plus n'ont pas encore envisagé leur succession

Plus de la moitié des agriculteurs de 55 ans n'avaient pas encore envisagé leur succession en 2010. Ensemble, ils détenaient la moitié de la SAU "libérable" et leurs exploitations s'étendaient sur 20 hectares de SAU en moyenne.

Enfin, 27% des 55 ans et plus pensent que leur exploitation va disparaître soit parce qu'elle sera reprise par une exploitation plus importante, ou parce que les terres perdront leur usage agricole. Cela représente 10% des terres libérables (1 342 hectares) et plus de la moitié des exploitations concernées ne dépassent pas 4 hectares de SAU. Avec une moyenne d'âge de 67 ans, ces agriculteurs sont également plus âgés que les autres cédants potentiels (64 ans).

Données territoriales - SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord

3% des emplois sont agricoles

L'agriculture et la sylviculture fournissent 3% des emplois du territoire

L'agriculture, la sylviculture et la pêche fournissent 3% des emplois localisés sur le territoire. On note toutefois d'importantes disparités selon les communes : en zone rurale, l'emploi agricole peut facilement dépasser le tiers de l'emploi total alors qu'en zone urbaine ou péri-urbaine, il en représente moins d'un pour cent. A noter le poids important du maraîchage et plus particulièrement de la fraisculture en Pays Vernois et du Terroir de la Truffe. Les établissements agricoles emploient près de 2% de la main-d'œuvre salariée du territoire.

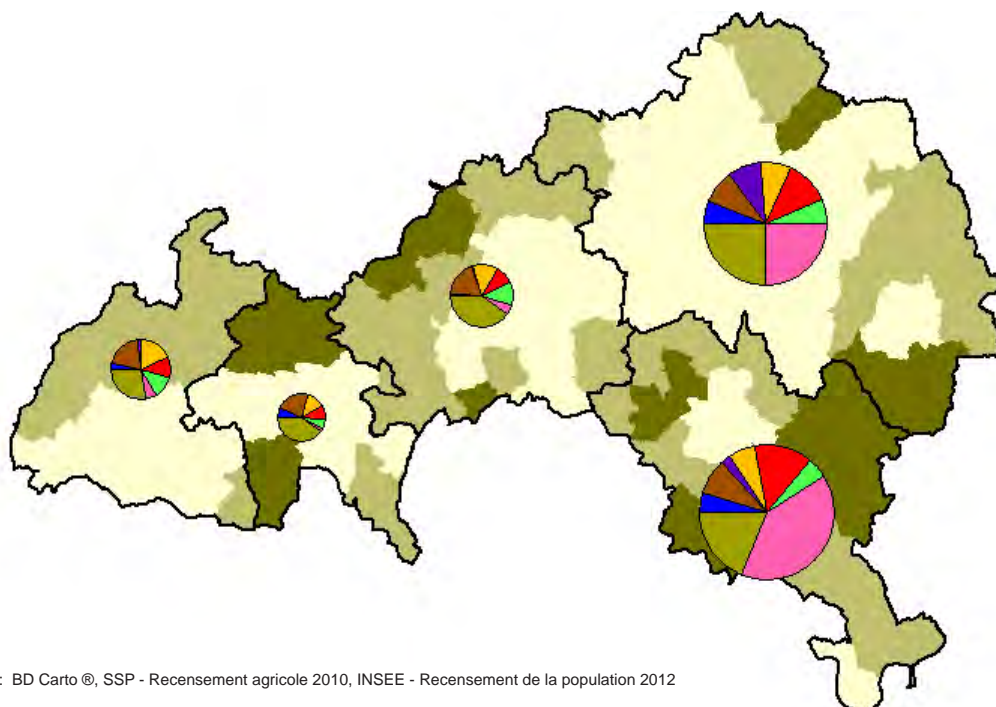
Nombre d'UTA en 2010
par OTEX et par EPCI



- Bovins lait
- Bovins viande
- Cultures fruitières
- Grandes cultures
- Elevage hors-sol
- Elevage ovins caprins
- Maraîchage-Horticulture
- Polyculture-Elevage

Part de l'emploi agricole sur l'emploi total
En % en 2012 par commune

- 35 et plus
- 10 à moins de 35
- Moins de 10



Sources : BD Carto ©, SSP - Recensement agricole 2010, INSEE - Recensement de la population 2012

Une main-d'œuvre principalement familiale

En 2010, les 1 400 exploitations implantées sur le territoire, la plupart individuelles, occupent l'équivalent de 1 700 personnes à temps plein, soit en moyenne 1,25 unité de travail agricole (UTA) par exploitation. La main-d'œuvre est principalement familiale, avec près des deux tiers du volume de travail assumés par les chefs d'exploitation, les coexploitants ou leurs conjoints. Ces exploitations, et notamment les formes sociétaires (EARL), font également appel à une main-d'œuvre salariée non familiale, salariés permanents (13% des UTA) ou saisonniers (18% des UTA).

55% des chefs (dont deux tiers âgés de 55 ans ou plus) consacrent moins d'un temps plein à leur exploitation. L'activité d'exploitant est le plus souvent la seule qu'ils exercent et moins d'un chef sur quatre est pluriactif. La plupart, du moins parmi les chefs de moins de 55 ans, a au moins une formation de niveau CAP ; la part des chefs d'exploitation détenant un diplôme agricole est sensiblement plus faible que dans le reste du département (44% contre 51% dans le reste du département).

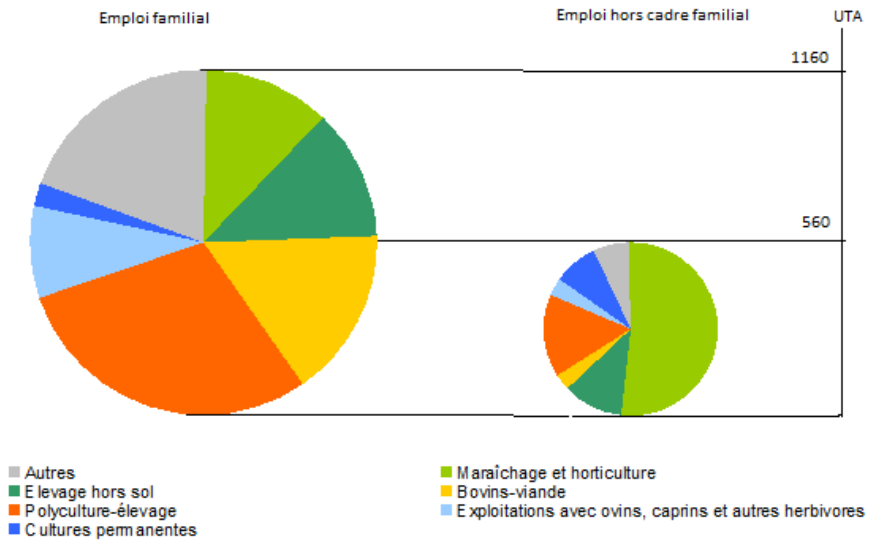
... / ...

L'élevage et les cultures maraîchères ou horticoles occupent l'essentiel de la main-d'œuvre

Un quart du travail est fourni par les exploitations de polyculture-élevage (une exploitation sur quatre) et un autre quart par celles qui sont spécialisées dans le maraîchage ou l'horticulture, moins nombreuses mais plus gourmandes en main-d'œuvre (3,8 UTA par exploitation). Plus d'un tiers de l'emploi agricole est consacré à l'élevage, notamment l'élevage hors sol ou bovins-viande.

Sur le territoire, les exploitations spécialisées dans le maraîchage ou l'horticulture sont les plus gros employeurs de salariés permanents. Avec les exploitations d'élevage hors sol et de polyculture-élevage, elles emploient les deux tiers de ces salariés, le plus souvent en tant qu'ouvriers agricoles. Elles emploient également les deux tiers des travailleurs saisonniers (90% avec l'élevage hors sol et la polyculture-élevage).

Polyculture-élevage, élevage bovins-viande, élevage hors sol et cultures maraîchères et horticoles occupent les trois quarts de la main-d'œuvre

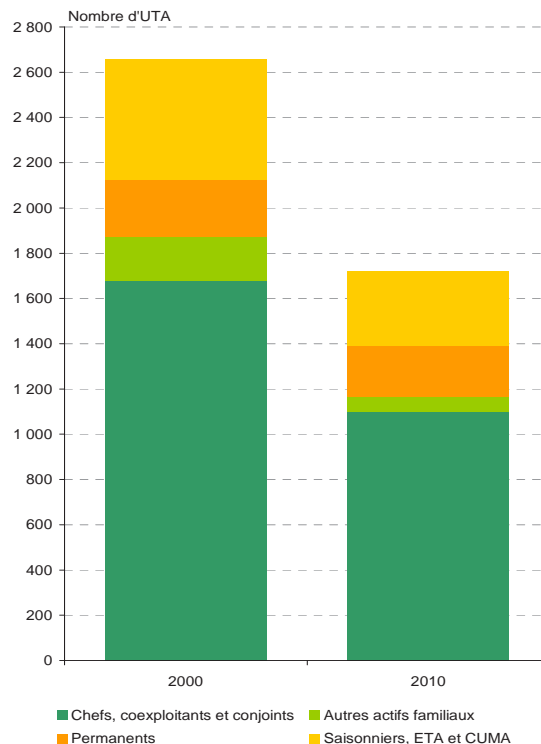


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Forte baisse de l'emploi en dix ans, en lien direct avec le repli du nombre des exploitations individuelles

Entre les deux derniers recensements agricoles de 2000 et 2010, l'emploi agricole s'est replié de 35% sur le SCoT Vallée de l'Isle en Périgord, soit 10 points de plus que dans le reste du département. Cela revient à une perte de 95 UTA en moyenne chaque année pendant cette période. Cette baisse du travail agricole est imputable à la baisse du travail saisonnier et surtout au repli de la main-d'œuvre familiale, plus particulièrement celle fournie par les exploitants et leurs conjoints. Elle accompagne celle du nombre d'exploitations – on compte 680 exploitations individuelles de moins en 2010 qu'en 2000 – de sorte que le nombre moyen d'UTA par exploitation est resté stable.

L'équivalent d'une centaine de temps plein en moins chaque année en moyenne depuis 10 ans



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Glossaire

UTA : une unité de travail annuel équivaut à la quantité de travail agricole fournie par un actif occupé à temps plein pendant une année. **ETA** : Entreprise de travail agricole **CUMA** : coopérative d'utilisation du matériel agricole

Moins d'une centaine de jeunes se forment à l'agriculture en 2014

Implantation d'un important appareil de formation agricole

Trois établissements de l'enseignement agricole sont implantés dans le périmètre du SCoT Vallée de l'Isle en Périgord. Ils accueillent chaque année 850 jeunes en formation initiale. Près de huit sur dix résident en Dordogne, dont un bon tiers sur le SCoT (35%).

Les établissements publics rassemblent 80% des effectifs : environ 400 lycéens sont scolarisés au lycée agricole La Peyrouse situé sur la commune de Coulounieix-Chamiers et 280 apprentis suivent une formation en alternance au CFA agricole départemental de Périgueux.

Le lycée agricole est le siège de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA) du Périgord qui comprend à Périgueux, outre le lycée et le CFA, un centre de formation professionnelle continue pour adultes ainsi qu'une exploitation agricole tournée vers l'élevage et l'agrotourisme et un atelier technologique agroalimentaire dédié à la transformation, à la fois supports pédagogiques et centres d'expérimentation.

Au lycée agricole La Peyrouse sont dispensés un enseignement général et technologique (Bac scientifique et Bac technologique STAV¹) – une centaine de lycéens, et un enseignement professionnel, du Bac professionnel au BTS agricoles – près de 300 jeunes. Ce dernier est orienté vers les secteurs de l'aménagement (près de la moitié des effectifs de Bac Pro et de BTS), de la production (productions animales et ACSE² – un tiers des effectifs) et de la transformation (un cinquième des effectifs).

Au CFA agricole de Périgueux, les apprentis peuvent suivre un enseignement professionnel, du CAP au BTS. Ils s'y forment aux métiers de l'aménagement (une centaine d'apprentis) ou à la production, des productions animales à la viticulture en passant par la production horticole et l'agroéquipement – la moitié des effectifs.

La maison familiale et rurale de Périgueux, établissement privé sous contrat avec le ministère de l'agriculture, scolarise autour de 170 lycéens et une vingtaine d'étudiants. Elle prépare au BTS agricole technico-commercial et au Bac professionnel services aux personnes et aux territoires. La MFR de Périgueux accueille une proportion importante de jeunes domiciliés à proximité : 44% des effectifs résident sur le SCoT, contre 25% pour le CFA.

¹ Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

² Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise

Baisse continue du nombre de jeunes du territoire se formant aux métiers de la production agricole

Entre 450 et 500 jeunes résidant dans le périmètre du SCoT poursuivent des études dans l'enseignement agricole en Aquitaine (un sur six est apprenti), presque tous en Dordogne. Près des deux tiers se forment dans

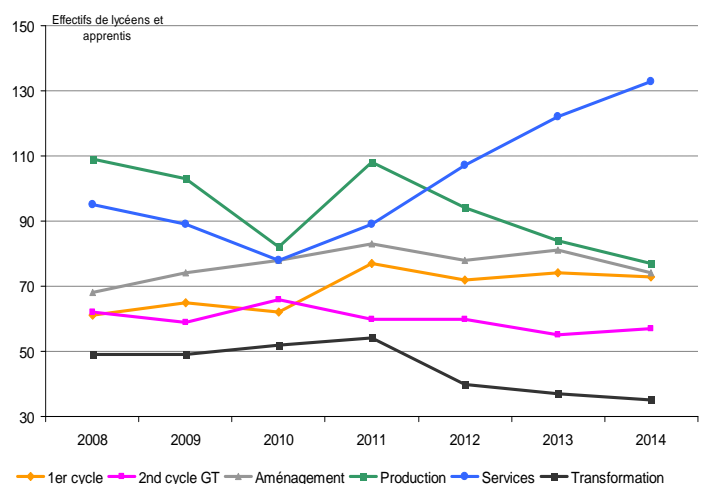
les trois établissements implantés sur le territoire, les autres étant scolarisés principalement dans d'autres établissements du réseau des MFR de la Dordogne (La Force, Thiviers, Vanxains).

Une minorité – soixante collégiens en classe de 4^{ème} et de 3^{ème} de l'enseignement agricole et soixante-dix lycéens dans les filières Bac S et Bac STAV – suit un cycle général ou technologique. Les autres, en CAP, en Bac professionnel (plus de la moitié des effectifs) ou en BTS agricoles, se préparent principalement aux métiers des services, des travaux paysagers, des productions animales ou des industries agroalimentaires.

Les effectifs par secteur de formation sont stables sauf pour la transformation et surtout la production : dans ces secteurs ils diminuent régulièrement depuis 2011 au profit des formations des services (+ 50% entre 2011 et 2014, contre - 30% pour la production).

En 2014, environ quatre-vingts apprentis et lycéens se forment aux métiers de la production agricole, dont une quinzaine d'enfants d'agriculteurs. Le diplôme préparé est le plus souvent un Bac professionnel, principalement le Bac Pro conduite et gestion de l'exploitation agricole, spécialité élevage.

Baisse des effectifs des formations agricoles au profit des formations aux métiers des services



Champ : lycéens et apprentis résidant en Vallée de l'Isle en Périgord et en formation dans l'enseignement agricole

Source : SRFD – SCOLAGRI, ARA

Accédez à notre publication sur notre site national ou régional

www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr

Téléchargez nos données sur notre site national

www.agreste.agriculture.gouv.fr
rubrique Données en ligne

Accédez à notre cartographie interactive sur notre site national

www.agreste.agriculture.gouv.fr
rubrique Enquêtes



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition : SRISSET Aquitaine, Impression : Atelier d'impression Barbet de Jouy
Crédit photos : SRISSET Aquitaine, ©Pascal Xicluna/Min.Agrl.Fr

Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250AD - ISSN : 1283-5412 - Prix : 10 €

«Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite»

